



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/RES/52/232
8 juin 1998

Cinquante-deuxième session
Point 60 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

[sans renvoi à une grande commission (A/52/L.77)]

52/232. Renforcement du système des Nations Unies

L'Assemblée générale,

Ayant examiné les aspects du rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 51/241 de l'Assemblée générale¹ qui ont trait à l'organisation des travaux de ses sessions ordinaires,

Rappelant sa résolution 51/241 du 31 juillet 1997, dans laquelle elle a adopté les recommandations du Groupe de travail de haut niveau à composition non limitée sur le renforcement du système des Nations Unies qui figuraient en annexe à la résolution,

Rappelant également sa résolution 36/67 du 30 novembre 1981, dans laquelle elle avait déclaré que le troisième mardi de septembre, jour d'ouverture des sessions ordinaires de l'Assemblée générale, serait officiellement proclamé Journée internationale de la paix et observé comme telle et qu'il serait consacré à la célébration et au renforcement des idéaux de paix tant au sein des nations et des peuples qu'entre ceux-ci,

1. *Décide* que la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale s'achèvera le mardi 8 septembre 1998 et que sa cinquante-troisième session s'ouvrira le mercredi 9 septembre 1998;

2. *Décide également* que la Journée internationale de la paix continuera d'être observée le jour de l'ouverture de la session ordinaire;

¹ A/52/855.

3. *Décide en outre* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-troisième session la question intitulée «Renforcement du système des Nations Unies».

*87^e séance plénière
4 juin 1998*